

	<p>Association « Calandreta del Pais Murethin » 4, avenue du Maréchal Lyautey 31600 MURET ☎ : 05-61-56-73-08</p>
--	--

<p>Procès-verbal de la séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire</p>

Membres présents : 24		
	CARRIERE Florence	Co-secrétaire
	ABADIE Tessa	Co-secrétaire
	CERDEIRA BEITES Chantal	Parent
	DOS SANTOS Denis	Parent
	SAINT SERNIN Benoit	Parent
	CARDOSO E	Parent
	THIERRY Isa	Parent
	ECKHARDT Steffen	Parent
	BENOIST	Parent
	PECQUEUR Sylvie	Parent
	DESOURTHEAU Patrice	Co-trésorier
	BEC Thierry	Co travaux
	VIDAL Violaine	Parent
	REIGNOUX Séverine	Regenta
	THIOUBOU Bernadette	Regenta
	CHADOURNE Stéphane	Co-Président
	CORBERES Virginie	Parent
	CHARLES Frédéric	Trésorier adjoint
	BOSLAND Sandra	Co-trésorière
	FINET Romuald	Parent
	BREUILLE Ambroise	Parent
	JEAN Julie	Co-présidente OCTAN
	GREAUX Frédéric	Co-président OCTAN
	DINH Jean Philippe	Parent
Membres ayant donné pouvoir : 14		
	AMAROUCHE Aicha	ABADIE Tessa
	MOSTEFAOUI Sabrina	THIOUBOU Bernadette
	GOUZY Marie Paule	THIOUBOU Bernadette

	RASTOUL Cecile	THIOUBOU Bernadette
	VIGNAUX BORDES	BEITES Chantal
	PAUZIE Corinne	BOSLAND Sandra
	TRICOCHÉ Vincent	BOSLAND Sandra
	NASSANS Carine	DESOURTEAU Patrice
	LENFANT	CHARLES Frédéric
	RIVIERE Audrey	CHADOURNE Stéphane
	FASSENTIEUX Corinne	CARRIERE Florence
	SOULIE Lionel	CHADOURNE Stéphane
	MECH Clara	SAINT SERNIN Benoit
	MOYON	CARRIERE Florence

L'an deux mille dix
Le 09/11/2010 à 19h00

Membres présents : 24
Membres ayant donné pouvoir : 14
Total : 38 membres / 89 membres

Au cours de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 9 novembre 2010, les membres se sont réunis à 19h00 au siège social 4 avenue du Maréchal Lyautey 31600 MURET.
Le quorum étant atteint, les membres peuvent valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Stéphane CHADOURNE en qualité de Doyen,
Tessa Abadie et Florence Carrière en sont nommées secrétaires.

l'assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 1er octobre 2009, les membres se sont réunis pour procéder à l'élection du bureau conformément aux statuts, en date du 1^{er} octobre 2009.
Le quorum étant atteint, les membres peuvent valablement délibérer.

1) Approbation du PV du CA du 21/10/2010

Approuvé à l'unanimité.

3) Vote des pouvoirs

L'assemblée donne pouvoir à :

M co- président : Stéphane CHADOURNE

M Co-trésorier : Patrice DESOURTHEAU

Mme Co-trésorière : Sandra BOSLAND

De faire toutes les opérations concernant l'ouverture et/ou le fonctionnement des comptes ouverts à la

BANQUE COURTOIS 1, place Layrisson à MURET et au CREDIT AGRICOLE 3

avenue Saint Germier à MURET et notamment de :

- Faire tous les dépôts ou retraits de sommes, titres ou valeurs quelconques ; en donner ou retirer quittances et décharges,
- Exiger et recevoir toutes sommes ; émettre et signer tous chèques, mandats, reçus, ordres de virement, etc....
- Faire tous emplois de fonds
- Se faire délivrer tous carnets de chèques dans le cadre du décret-loi du 30 octobre 1935 modifié,
- Accepter, souscrire, endosser (sous réserve de la réglementation en vigueur) et acquitter tous chèques ; les présenter à l'encaissement, en toucher le montant,
- Et plus généralement, d'effectuer toutes opérations pour les comptes n°02693 60856000200

Et n° 02693 60856000201 (sous-compte),

Et au CREDIT AGRICOLE pour le compte courant n°18999110151

Le présent pouvoir est valable jusqu'à révocation expresse de notre part, désignant le cas échéant les administrateurs acceptant les fonctions de Président, Trésorier, Secrétaire, accompagné du récépissé de la déclaration à la préfecture reprenant les modifications relatives à l'attribution de ces fonctions.

M le co-président : Stéphane CHADOURNE

Mme la Co-trésorière : Sandra BOSLAND

M le Co-trésorier : Patrice DESOURTHEAU

Acceptent le présent mandat ;

Signature des mandataires (2)

Pour copie certifiée conforme

A Muret le 9 novembre 2010

Les co-présidents (1) Les co-secrétaires (1)

Cachet de l'association

(1) « Lu et approuvé » - Bon pour pouvoir - Signature

(2) « Lu et approuvé » - Bon pour acceptation du mandat - Signature

4) AVANT PROJET SOMMAIRE

Régina Wenzel et Xavier Rodriguez sont venus nous présenter l'avant-projet sommaire qui leur a été demandé par l'association Calandreta.

Ils étaient accompagnés par Rob Day gérant de l'entreprise « La tournée du coq », coopérative de charpentiers-couvreurs et de François Sylvestre.

En voici une description faite par les architectes : (le dessin se trouve en annexe)

« L'escola Occitane s'ouvre sur l'espace public par une longue galerie couverte conduisant jusqu'à l'entrée de l'établissement. Cette galerie en bois massif brut constitue aussi un symbole d'accueil des enfants et des parents. Ce sera un élément fédérateur entre les divers bâtiments. La galerie reçoit aussi les boîtes aux lettres de l'association Calandreta, nécessaire à la bonne communication, le tout situé sous un abri protecteur, à l'image de l'escola. »

Ce qui a été jugé très important en créant cette coursive, c'est de bien séparer le milieu de l'école où les enfants sont sous la responsabilité des enseignants et des aides et l'extérieur de l'école où les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Cet espace perdu aujourd'hui va complètement valoriser le projet.

« Le Préau constitue le centre du projet, reliant la galerie qui le prolonge, l'espace vert qui est la cour d'été, avec la cour d'hiver minéralisée.

Le nouveau bâtiment qui serait créé est celui destiné aux pichons de la maternelle. Sa structure consiste en murs porteurs à ossature bois sur lesquels prend appui la charpente composée d'une poutre principale droite en lamellé collé avec des pannes perpendiculaires en bois de charpente traditionnel.

Le bardage vertical massif, en pin du nord ou mélèze ajouré reprend le rythme de la galerie, formant ensemble la façade côté rue.

Les murs extérieurs des bâtiments assurent une parfaite isolation acoustique et thermique. »

Il a été choisi d'installer ce nouveau bâtiment au fond de la parcelle pour avoir un maximum d'ensoleillement et surtout pour garder un grand espace de récréation.

Il se pose quand même une problématique.

Il a fallu choisir un ordre de déroulement des travaux sachant que les 3 choses sont aussi importantes les unes que les autres.

1. Agrandir l'école : Fabriquer le nouveau bâtiment qui pourrait accueillir les petits de la maternelle.
2. Un préau, tout le monde a bien conscience qu'une école sans préau n'est pas envisageable.
3. La rénovation des préfabriqués en sachant que nous ne sommes pas sûrs que cela soit faisable ou pas.

Dans le cadre d'un dépôt de permis de construire, il est préférable de tout inclure. Mais nous ne savons pas de manière certaine si nos finances nous permettront de tout réaliser dans la foulée.

Le fait de commencer par la construction d'un bâtiment neuf permettrait de récupérer de la place pour les enfants en vue d'éventuels travaux de rénovations dans les autres bâtiments.

Il faut cependant être conscient d'une chose. Nos enfants passent beaucoup de temps dans ces locaux et des adultes y travaillent tous les jours. Même si nous savons que les bâtiments ne s'effondreront pas, nous ne pouvons les laisser se dégrader davantage et risquer qu'ils ne puissent plus répondre à terme aux normes en vigueur.

L'évolution de la réglementation notamment pour les «Ecoles maternelles» nous oblige à anticiper afin que nos enfants soient toujours accueillis dans les meilleures conditions.

On se rend compte que pour ce projet, les travaux pourraient être réalisés petit à petit sans trop perturber le fonctionnement de l'école.

Avec la création de ce nouveau bâtiment, le préfabriqué n° 2 (TPS+MS) serait transformé en CLAE et en bureaux. Un pour l'association et un pour la direction de l'école.

La construction du nouveau bâtiment de 160 m² pourrait se faire très rapidement. Des estimations de coûts et une pré étude sur le partage entre le travail des «professionnels» et des «associatifs» ont été réalisés et permettent d'envisager des solutions accessibles à nos capacités.

En ce qui concerne l'entretien, il faudrait poser au départ un saturateur ou une lasure à bois. A refaire tous les 5 ou 10 ans. Les conifères (sapin) sont de bien meilleures qualités structurales, plus faciles d'exploitation et de pose.

L'instruction du permis de construire nécessite un délai incompressible de six mois à partir de son dépôt. Ce délai devrait nous aider à commencer un travail efficace permettant de trouver les fonds nécessaires pour le financement.

D'après les entretiens obtenus auprès d'organismes bancaires le calibrage du projet semble réaliste en rapport de nos capacités financières.

L'avant projet sommaire présenté aujourd'hui a été présenté à Madame Elisabeth SÉRÉ, **adjointe au maire** déléguée à l'urbanisme et au développement de la ville. L'accueil a été positif avec un intérêt pour le projet.

Les architectes ont bien expliqué que le projet n'était pas fixe et qu'il pouvait être modifié (hauteur d'une grille, ajout d'une fenêtre)

Il peut aussi évoluer en fonction du budget, par exemple avec l'intervention et l'aide des parents pour les finitions.

Nous avons également parlé du label BBC (Bâtiment Base Consommation). Il s'agit d'un bâtiment basse consommation qui utilise des moyens de chauffage peu gourmands en terme énergétique. Il est certes plus cher à l'achat mais permet de faire des économies assez vite et peut permettre d'avoir des aides supplémentaires.

Le développement durable est vu de manière plutôt positive par les filières locales et séduit assez les politiques.

Après le départ des architectes, nous avons parlé du coût.

Aux 3 700 euros déjà payés aux architectes pour l'avant projet, il reste à financer pour le dépôt du permis de construire :

- 6 000 euros pour les architectes.

- 2 000 euros pour la partie diagnostic (pour la rénovation de l'existant.) qui comprend le DTA (dossier technique amiante) et le CREP (recherche du plomb).

Diagnostiques obligatoires pour le dépôt du permis de construire.

- 3 000 euros pour la réalisation de notice de sécurité et divers frais liés au dépôt de PC.

Soit un total d'environ 11 000 euros.

Ces 11 000 euros seront financés par l'association Calandreta et par l'OCTAN.

Etant donné la vétusté des locaux actuels, l'équilibre financier de l'association qui dépend de certains paramètres indépendants de l'association, notamment les subventions des salaires, Ambroise Breuil propose de commencer par la réalisation des diagnostics avant le dépôt du permis de construire afin d'être fixé sur l'état des bâtiments de l'école.

Stéphane Chadourne, co-président de l'association et référent de la commission locaux répond qu'un travail de longue haleine a été réalisé par la commission locaux, que tous les parents ont été invités à y participer, il n'est pas à l'ordre du jour de refaire en quelques minutes le travail de plusieurs mois de la commission. Mais les questions posées à l'ordre du jour peuvent être rejetés lors du vote.

Bernadette rappelle que la Calandreta del País Murethin a aujourd'hui 20 ans. Elle se souvient d'être arrivée dans un garage, tout était à faire, et qu'alors cela a demandé beaucoup de travail, d'investissement et de responsabilités de tous, parents, enseignants, fédération départementale et régionale, confédération.

Quand on entre en Calandreta, on prend des risques et c'est le seul moyen d'avancer pour le développement de l'école.

Séverine a rajouté qu'il faut croire à ce projet ensemble et qu'elle comprenait les craintes de certains.

Vote pour le dépôt du permis de construire :

24 membres présents (+ 14 pouvoirs), 22 ont voté pour.

Aucun n'a voté contre.

2 personnes se sont abstenues.

Projet d'extension et requalification de l'école occitane



RODRIGUEZ
ARQUITECTURA

5) Mise à jour du règlement intérieur

Approuvé à l'unanimité. Document joint en annexe.

Clôture de la séance : 21H30

Les secrétaires de séance,

Tessa ABADIE

Florence CARRIERE

Le président de séance,

Stéphane Chadourne